

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2015

L'an Deux Mille Quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Benjamin SAINT-HUILE, en suite de convocation en date du vingt et un septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 20, le nombre de votants : 29

Délibération : 81

Objet :

Organisation, tarification et capacité d'accueil des salles et matériels mis en location par la ville de Jeumont

Le Conseil Municipal :

M. Benjamin SAINT-HUILE, ~~M Pascal ORI, MME Barbara CHIARELLO~~, M Jean-Michel ROUSSEAUX, MME Nadia MEGUEDDEM, M Didier GALAND, MME Marie-Yolande SOUVART, M Thomas PIETTE, M Sylvain JENOT, MME Aude SEDLAK, ~~MME Sylvie DEVILLERS~~, MME Caroline TACQUENIER, MME Anne DELHORS, M Jean-Marie PIRE, MME Marina MORESCHI, ~~M André COUVEZ~~, MME Zenova ZAIDI, MME Véronique LONA, ~~M Abdelhak AMALLAH, MME Salama BOUTEIBI~~, M Damien TENRET, ~~MME Marine BAUDRY~~, M Arnaud BEAUQUEL, MME Monique DELBECQUE, M Serge LEBLANC, MME Nathalie GARIN, M Philippe BIAIS, ~~MME Françoise DELPIERO~~, M Lionel MAURAGE

Secrétaire de séance :

Véronique LONA

Conseillers ayant donné pouvoir :

M. Pascal ORI à M. Benjamin SAINT-HUILE
Mme Barbara CHIARELLO à Mme Nadia MEGUEDDEM
Mme Sylvie DEVILLERS à M Jean-Michel ROUSSEAUX
M. André COUVEZ à M. Jean-Marie PIRE
M. Abdelhak AMALLAH à M Sylvain JENOT
Mme Salama BOUTEIBI à M. Thomas PIETTE
M. Damien TENRET à Mme Marie-Yolande SOUVART
Mme Marine BAUDRY à Mme Anne DELORS
Mme Françoise DELPIERO à M Philippe BIAIS

Vu la délibération du 21 décembre 2009 relative à la tarification des salles communales

Considérant que la tarification appliquée jusqu'alors n'est plus en accord avec les réalités d'occupations, de coût de gestion et d'entretien des salles et matériels mis à disposition des locataires associatifs comme particuliers.

Il convient de mettre en œuvre une tarification applicable aux locaux comme aux matériels d'événementiels jusqu'alors non-pris en compte dans leur intégralité et de mettre en adéquation les seuils et capacités d'accueils des locaux avec les surfaces et matériels mis à disposition auprès des locataires associatifs comme particuliers..

La volonté de la municipalité est également d'organiser les locations de ses salles et matériels en privilégiant outre les actions municipales, les écoles et les associations dont l'investissement est réel dans l'animation de la cité. Il est prévu que ces dernières bénéficient de l'octroi de **deux GRATUITÉS chaque année*** en contrepartie de leur promotion du territoire et de l'action de la municipalité.

** comprendre 2 gratuités valables sur l'ensemble des matériels/locaux mis à la location en fonction des disponibilités et non 2 gratuités par matériel/local chaque année*

| TARIFS et salles en locations **** | PARTICULIERS | | ASSOCIATIONS | |
|---|--|--|---|--|
| | Jeumontois | Extérieurs | Jeumontois | Extérieurs |
| SALLE DE BAL capacité d'accueil 300 personnes max | 350€ / weekend 250€ / journée | 600€ / weekend 300€ / journée | 175€ / weekend 125€ / journée | 600€ / weekend 300€ / journée |
| MONTAIGNE capacité d'accueil 250 personnes max | 300€ / weekend 200€ / journée | 500€ / weekend 375€ / journée | 150€ / weekend 100€ / journée | 500€ / weekend 375€ / journée |
| MOLIERÈRE capacité d'accueil 80 personnes max * | 200€ / weekend 150€ / journée | 300€ / weekend 210€ / journée | 100€ / weekend 75€ / journée | 300€ / weekend 210€ / journée |
| TIMMERMANS capacité d'accueil 80 personnes max | 150€ / weekend 100€ / journée | 200€ / weekend 150€ / journée | 75€ / weekend 50€ / journée | 200€ / weekend 150€ / journée |
| TABLES/BANCS d'extérieurs (tarifs pour 2 bancs/1 Table) | 2€ / weekend 1€ / journée | Pas de location | Gratuité | 3€ / weekend 1.5€ / journée |
| CHAPITEAUX*** catégorie 1 à 3 (avec montage/démontage) | Pas de location | Pas de location | Cat1 20€/loc Cat2 40€/loc Cat3 60€/loc | Cat1 100€/loc Cat2 300€/loc Cat3 500€/loc |
| SALLE DE CINEMA au centre culturel MALRAUX | Pas de location | Pas de location | 135€ / journée | 405€ / journée |
| SALLES MULTISPORTS limité à certains événements** | Pas de location | Pas de location | 1000€/weekend 500€ / journée | 2000€/weekend 1000€ / journée |

**** les salles en location sont séparées en 2 catégories : GRANDE SALLE concerne Salle de Bal/Montaigne et PETITE SALLE concerne Salle Molière/Foyer Timmermans

***CATEG1 (barnums, stands) CATEG2 (chapiteaux modulés) CATEG3 (chapiteaux grande capacité)

** limité aux événements associatifs et à dominante sportive prioritairement

* limitée à l'accueil des événements sans système de sonorisation

Cette location ou mise à disposition donnera lieu systématiquement à une convention à laquelle sera annexée la charte d'utilisation des dits locaux et/ou matériels.

Un état des lieux d'entrée et de sortie des locaux comme des matériels loués ou mis à disposition sera établi entre les parties.

| Pour les salles & matériels mis à disposition | CONDITIONS particulières & spécificités |
|---|--|
| Réservation | <ul style="list-style-type: none"> • Pour que la réservation soit effective et valide, un courrier de demande de location devra obligatoirement être adressé à l'adjoint à l'animation de la cité par le locataire et une réponse positive à la demande, apportée par ce dernier au locataire • Le versement d'arrhes équivalent à 25% du montant total de location devra être déposé avec le dossier de demande de location (en cas d'annulation moins de 30 jours avant la date de location, ceux-ci seront acquis pour la ville sauf cas de force majeure) |
| Conditions matérielles | <ul style="list-style-type: none"> • La location de chapiteau s'entend nue de tout autre matériel (sonorisation, tables/bancs, estrade, etc.) • La location de salle de réception s'entend nue et comprend le matériel d'installation des convives (tables, chaises, protège sol le cas échéant) ainsi que de nettoyage, en rapport avec la capacité d'accueil maximale du local • Pour la location de GRANDE salle comprenant le service de vaisselles (assiettes/couverts/verres) un forfait de 80€ sera facturé en plus du tarif de location salle nue (gratuité association jeumontoise) • Pour la location de PETITE salle comprenant le service de vaisselles (assiettes/couverts/verres) un forfait de 50€ sera facturé en plus du tarif de location salle nue (gratuité association jeumontoise) |
| Durée de location * | <ul style="list-style-type: none"> • La JOURNÉE de 8h le jour J à 8h00 le lendemain • Le WEEKEND du vendredi 8h00 au lundi 8h00 • Les JOURS FÉRIÉS de la veille à son lendemain 8h00 |
| Propreté & entretien | <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de nettoyage complet des lieux et matériels utilisés par le locataire (le passage dans les lave-vaisselles industriels présent dans certains locaux étant considéré comme un simple dégraissage non un nettoyage) un forfait de 250€ sera exigé par la ville au locataire |
| Respect du voisinage et des consignes de sécurité et de location | <ul style="list-style-type: none"> • Dans les salles équipées du système de limiteur acoustique (salle de bal, salle Montaigne, salle Molière), en cas de déclenchement, un forfait de 250€ sera exigé par la ville au locataire • En cas de déplacement d'agents de la ville/de l'Etat pour troubles du voisinage ou non-respect des consignes de sécurité (capacité d'accueil, électricité, gaz, alarme, etc.), un forfait de 150€/déplacement sera exigé par la ville au locataire |

Envoyé en préfecture le 15/10/2015

Reçu en préfecture le 15/10/2015

Affiché le

ID : 059-215903246-20150928-01-2015-DE

| | |
|--|--|
| Dégradation, casse, vol, remplacement non-conforme ou perte | <ul style="list-style-type: none">• Une facturation sera adressée au locataire en fonction de la valeur du/des bien(s) à remplacer ou à remettre en état |
| Evénementiel communs avec la municipalité | <ul style="list-style-type: none">• Dans ce cadre, la gratuité de la mise à disposition des locaux et matériels s'applique |
| Location les jours fériés | <ul style="list-style-type: none">• Un coût supplémentaire de 50€ est dû sauf manifestation co-organisée avec la municipalité |

* horaire applicable à la salle MOLIERE entrée/sortie 16h00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité la délibération telle que présentée ci-dessus.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire

